

FORM PHYSIC FITNESS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 QUAI DE LA REPUBLIQUE, 34200 SETE
504 464 314 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 1ER OCTOBRE 2023

L'an 2023, le 1er octobre,
A 18 heures,

L'associé unique de la société, Monsieur Serge JAOUL, demeurant 4 quai de la Résistance, 34200 SETE, agissant en qualité de Président de la société FORM PHYSIC FITNESS sus-désignée, A pris les décisions ci-après énumérées, lesquelles ont la nature de décisions extraordinaires au sens de l'article 18 des statuts.

Monsieur Serge JAOUL étant associé unique de la société, il est compétent pour prendre seul cette décision en sorte qu'il peut valablement délibérer.

A compter du 1er octobre 2023, le contrat de bail des locaux situés au 11 quai de la République 34200 SETE, est résilié de sorte que l'entreprise doit déménager de locaux.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Fermeture de l'établissement de Sète – 11 quai de la République
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

Le président décide de transférer le siège social à compter du 1^{er} octobre 2023 du 11 quai de la République, 34200 SETE au :

ZONE DES EAUX BLANCHES 14 RUE D INGRIL 34200 SETE

L'établissement du 11 quai de la République, 34200 SETE est donc fermé à compter de ce transfert.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, le président décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 5 des statuts :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : ZONE DES EAUX BLANCHES - 14 RUE D INGRIL - 34200 SETE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

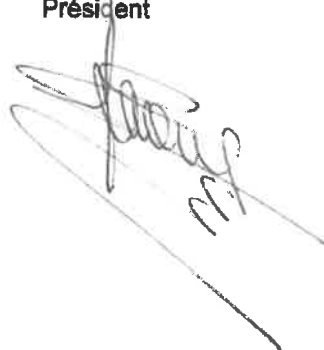
Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Serge JAOUL
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Jaoul', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.